

**Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation  
de l'OIN Plaine du Var (Alpes-Maritimes)**

UD CFDT 06 • UD CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

•

GTIC du CPC de l'EPA Plaine du Var

Secrétariat c/o

Union départementale CFDT 06

12, Boulevard Delfino

6300 NICE

à

Madame Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

246, Boulevard Saint-Germain

75707 PARIS

Nice, le 25 novembre 2015

Objet

Démocratie participative

OIN Plaine du Var (Alpes-Maritimes)

Demande de soutien à la désignation d'un garant de la concertation

(rappel de notre requête du 16/04/2015)

Madame la Ministre

Peu après que vous ayez mis en place, le 20 février dernier, une *Commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental*, nos deux syndicats (UD CFDT 06 et UD CGT 06) et nos quatre fédérations et associations (FNE 06, GADSECA, GIR Maralpin et Région Verte), qui se sont constitués en *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC) au sein du *Comité permanent de concertation* (CPC), instauré, suite à une directive en date du 13 mars 2013 de Madame Cécile Duflot, alors ministre, par l'*Établissement public d'aménagement* (EPA) de l'*Opération d'intérêt national* (OIN) *Plaine du Var* (alias *Èco-Vallée*), se sont empressés de vous soumettre le 16 avril dernier le litige né des dysfonctionnements de cette concertation.

Ce courrier, dont vous trouverez copie ci-jointe, rappelle la lenteur des processus d'instauration de la concertation et aussi la série d'événements contraires à l'esprit de concertation que vous vous appliquez à instaurer, circonstances qui ont conduit nos six organisations à en faire part, le 20 mars dernier, au Préfet des Alpes-Maritimes, et de l'informer de notre décision de suspendre notre participation au CPC, "tant que la concertation ne se déroulerait pas sous le contrôle d'un *Garant* à désigner par la *Commission nationale du débat public* (CNDP)", procédure dont le président de la CNDP lui-même nous a assuré qu'elle était parfaitement recevable à la simple demande du Préfet.

Dans l'intervalle, des opérations se poursuivent au détriment de l'environnement et des ressources naturelles, au péril des risques, et au déni même de certaines instructions de l'État comme des recommandations de la Communauté européenne auprès de laquelle des recours sont en instance.

À la veille d'un évènement international dont vous assumez la haute responsabilité, il serait regrettable qu'une opération qualifiée d'intérêt national, et annoncée comme prestigieuse et exemplaire, se prive de l'avis de représentants qualifiés de la société civile et se dérobe à ses obligations en matière de concertation.

Aussi, vous saurions-nous gré de bien vouloir intervenir auprès de vos représentants pour qu'il soit donné la suite qui convient à une requête qui s'inspire de vos propres recommandations. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le 25 novembre 2015  
Les organisations membres du GTIC  
**UD CFDT 06 – UD CGT 06 – FNE 06 – GADSECA – GIR Maralpin – Région Verte**

Pièces jointes

Copie de notre lettre en date du 16 avril

Copie de notre lettre au préfet

Copie pour information

M. le Préfet des Alpes-Maritimes